

DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2015/2224 DE LA COMMISSION

du 27 novembre 2015

portant nomination du président, ainsi que des membres et de leurs suppléants, du comité de gestion du réseau pour les fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien pour la deuxième période de référence (2015-2019)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 551/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 relatif à l'organisation et à l'utilisation de l'espace aérien dans le ciel unique européen («règlement sur l'espace aérien»⁽¹⁾), et notamment son article 6, paragraphe 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément au règlement (UE) n° 677/2011 de la Commission⁽²⁾, le gestionnaire de réseau crée un comité de gestion du réseau pour adopter des mesures se rapportant à la gouvernance des fonctions de réseau et surveiller leurs performances. Ce règlement prévoit que des représentants de certaines organisations sont des membres votants du comité de gestion du réseau, que ces membres votants ont des suppléants et que ces membres et leurs suppléants sont nommés sur proposition des organisations concernées. Il prévoit également que le conseil d'administration comprend un président, qui fait partie des membres.
- (2) Conformément au règlement intérieur du comité de gestion du réseau, le président, les membres votants et sans droit de vote et leurs suppléants respectifs sont nommés pour la durée d'une période de référence du système de performance visé à l'article 11 du règlement (CE) n° 549/2004 du Parlement européen et du Conseil⁽³⁾. Conformément à l'article 7, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 691/2010 de la Commission⁽⁴⁾, la deuxième période de référence s'étend du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.
- (3) En février et en mars 2015, les organismes concernés ont proposé des candidats destinés à être leurs représentants au sein du comité de gestion du réseau.
- (4) Conformément à ces propositions, il conviendrait maintenant de nommer les membres votants et sans droit de vote du comité de gestion du réseau et leurs suppléants respectifs, ainsi que son président, pour la durée de la deuxième période de référence.
- (5) Pour des raisons de clarté et de transparence, il y a lieu d'abroger la décision C(2012) 9613 de la Commission, qui concerne la nomination du président du comité de gestion du réseau, des membres votants et de leurs suppléants pour la durée de la première période de référence.
- (6) Considérant que la deuxième période de référence a débuté le 1^{er} janvier 2015 et que les désignations prévues par la présente décision devraient coïncider avec cette date, il convient que la présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication et qu'elle s'applique avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2015.
- (7) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité institué à l'article 5 du règlement (CE) n° 549/2004,

⁽¹⁾ JO L 96 du 31.3.2004, p. 20.

⁽²⁾ Règlement (UE) n° 677/2011 de la Commission du 7 juillet 2011 établissant les modalités d'exécution des fonctions de réseau de la gestion du trafic aérien (JO L 185 du 15.7.2011, p. 1).

⁽³⁾ Règlement (CE) n° 549/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 fixant le cadre pour la réalisation du ciel unique européen («règlement-cadre») (JO L 96 du 31.3.2004, p. 1).

⁽⁴⁾ Règlement (UE) n° 691/2010 de la Commission du 29 juillet 2010 établissant un système de performance pour les services de navigation aérienne et les fonctions de réseau (JO L 201 du 3.8.2010, p. 1).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le président du comité de gestion du réseau est M. Simon HOCQUARD, directeur des opérations, stratégie, de «NATS».

Article 2

Les membres votants et sans droit de vote du comité de gestion du réseau et leurs suppléants respectifs sont les personnes dont les noms figurent à l'annexe.

Article 3

Les nominations visées aux articles 1^{er} et 2 concernent la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Article 4

La décision C(2012) 9613 de la Commission est abrogée.

Article 5

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Elle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2015.

Fait à Bruxelles, le 27 novembre 2015.

Par la Commission
Le président
Jean-Claude JUNCKER

ANNEXE

MEMBRES VOTANTS ET SANS DROIT DE VOTE, AINSI QUE LEURS SUPPLÉANTS, DU COMITÉ DE GESTION DU RÉSEAU

PRÉSIDENT M. Simon HOCQUARD

Directeur opérations, stratégie
NATS

USAGERS DE L'ESPACE AÉRIEN

	MEMBRES VOTANTS	SUPPLÉANTS
AICA/ERA	M ^{me} Sylviane LUST (vice-présidente) Directeur général Association internationale des charters aériens (IACA)	M. Simon MCNAMARA Directeur, infrastructure et environnement Association européenne des compagnies d'aviation des régions d'Europe (ERA)
ELFAA	M. John HANLON Secrétaire général Association européenne des compagnies aériennes à bas coûts (ELFAA)	M. Francis RICHARDS Directeur espace aérien Association européenne des compagnies aériennes à bas coûts (ELFAA)
AEA/IATA	M. Peter CURRAN Sous-directeur, redevances ATM Association internationale du transport aérien (IATA)	M. Jan ERIKSSON Expert technique et opérationnel Association des compagnies européennes de navigation aérienne (AEA)
EBAA/IOPA/EAS	M ^{me} Vanessa RULLIER-FRANCAUD Cadre supérieur, affaires européennes Association européenne de l'aviation d'affaires (EBAA)	M. Martin ROBINSON Vice-président principal, région européenne Conseil international des associations de propriétaires et pilotes d'aéronefs (IAOPA)
		M. Marcel FELTEN Vice-président Europe Air Sports

PRESTATAIRES DE SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE PAR BLOC D'ESPACE AÉRIEN FONCTIONNEL

	MEMBRES VOTANTS	SUPPLÉANTS
BALTIC	M. Maciej RODAK Représentant du conseil d'administration Services de navigation aérienne de Pologne (PANSO, Polish Air Navigation Services Agency)	M. Sergej SMIRNOV Directeur ATM Services de navigation aérienne de Lituanie (Oro Navigacija)
BLUEMED	M. Maurizio PAGGETTI Directeur Services de navigation aérienne d'Italie (ENAV)	M. Konstantinos Lintzerakos Gouverneur Autorité de l'aviation civile de Grèce (HCAA)
DANUBE	M. Fănica CÂRNU Directeur général adjoint Services de la circulation aérienne de Roumanie (ROMATSA, Romanian Air Traffic Services Administration)	M. Georgi PEEV Directeur général Services de la circulation aérienne de Bulgarie (BULATSA, Bulgarian Air Traffic Services Authority)

DK-SE	M. Claus SKJAERBAEK Chef des opérations NAVIAIR Denmark	M. Anders JERNBERG Manager En-Route production Administration de l'aviation civile de Suède (LFV)
FABCE	M. Jan KLAS Directeur général Services de navigation aérienne de la République tchèque	M. Heinz SOMMERBAUER Directeur général AUSTRO CONTROL.at
FABEC	M. Robert SCHICKLING COO Deutsche Flugsicherung GmbH (DFS)	M. Maurice GEORGES Directeur Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
NEFAB	M. Heikki JAAKKOLA Vice-président, affaires internationales Services de navigation aérienne FINAVIA	M. Üllar SALUMÄE Chef du département ATS Services de navigation aérienne d'Estonie
SOUTH-WEST	M. Mario NETO Directeur sécurité, qualité et stratégie NAV Portugal EPE	M. Ignacio González SANCHEZ Directeur Services de navigation aérienne d'Espagne (ENAIRES)
UK-IRELAND	M. Peter KEARNEY Directeur ATM, opérations et stratégie Autorité de l'aviation civile d'Irlande (IAA, Irish Aviation Authority)	M. Jonathan ASTILL Directeur des affaires internationales NATS UK

EXPLOITANTS D'AÉROPORT

	MEMBRES VOTANTS	SUPPLÉANTS
	M. Luc LAVEYNE (vice-président) Conseiller principal Airports Council International ACI Europe	M. Robert Hilliard Directeur des projets spéciaux Edinburgh Airport
	M. Giovanni RUSSO Responsable de la planification et de l'ingénierie Flughafen Zürich AG	M. Mark C. BURGESS Gestionnaire des services de la circulation aérienne London Heathrow Airport

FORCES ARMÉES

	MEMBRES VOTANTS	SUPPLÉANTS
	Gén. Eric LABOURDETTE Directeur de la circulation aérienne militaire française	Colonel Ulrich Griewel Bundeswehr, Germany
	Col. GS Ian LOGAN Chef de la régulation de l'aviation militaire Forces aériennes suisses	Col. Bas PELLEMANS Directeur de l'autorité de l'aviation militaire des Pays-Bas Ministère de la défense

EUROCONTROL		
	MEMBRE SANS DROIT DE VOTE	SUPPLÉANT
	M. Frank BRENNER Directeur général	M. Philippe MERLO Directeur ATM
COMMISSION EUROPÉENNE		
	MEMBRE SANS DROIT DE VOTE	SUPPLÉANT
	M. Margus RAHUOJA Directeur de la direction des transports aériens DG MOVE	M. Maurizio Castelletti Chef d'unité «Ciel unique européen» DG MOVE
GESTIONNAIRE DE RÉSEAU		
	MEMBRE SANS DROIT DE VOTE	SUPPLÉANT
	M. Joe SULTANA Directeur Network Manager Direction Network Manager EUROCONTROL	M. Răzvan BUCUROIU Chef de la division Network & Strategy Development Direction Network Manager EUROCONTROL